

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE PORTNEUF  
VILLE DE NEUVILLE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 28 septembre 2015 à 19 h à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Manon Théberge	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Michel Bernier	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Daniel Le Pape	Directeur général et greffier
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe
Monsieur Philippe Millette	Directeur du Service de l'urbanisme

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR (19 h)**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

15-09216 QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR (19 h)
2. INVITATION AU SOUPER « AUX SAVEURS NEUVILLOISES » ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE NEUVILLE
3. FERMETURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **INVITATION AU SOUPER « AUX SAVEURS NEUVILLOISES » ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE NEUVILLE**

15-09-217 **CONSIDÉRANT QUE** l'Association des gens d'affaires de Neuville invite les représentants de la Ville à participer au premier souper *Aux Saveurs neuvilloises*;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier souper aura lieu le 3 octobre 2015 à la salle des Fêtes à compter de 18 heures, au coût de 45 \$ par personne (taxes et service inclus);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge à propos de participer au souper de l'Association des gens d'affaires de Neuville afin de contribuer au financement de cet organisme à but non lucratif de Neuville;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise l'inscription des membres du conseil suivants accompagnés de leur conjoint (e) : Bernard Gaudreau, Michel Bernier, Manon Théberge, Marie-Michelle Pagé et Dominic Garneau au souper de l'Association des gens d'affaires de Neuville qui se tiendra à la salle des Fêtes à compter de 18 heures.

**QUE** le coût total d'inscription est établi 360 \$ et que le montant soit pris à même le poste budgétaire 02 11000 310 « *Frais de déplacement et représentations – Élus* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 02.

*En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.*

---

Bernard Gaudreau  
Maire

---

Daniel Le Pape  
Directeur général et greffier